



Double pension alimentaire : peut-on reviser les 2 en même temps

Par **snoopy78**, le **24/03/2014 à 14:19**

Bonjour,

Je suis séparée (depuis 2 ans) sans avoir été jamais mariée. J'ai un enfant de bientôt 8 ans que son père a reconnu à l'âge de sept mois et auquel il verse une pension alimentaire depuis cette période car bien qu'en couple, nous vivions chacun chez nous.

Le montant de la pension avait été calquée sur celle qu'il versait déjà à ses 2 enfants nés de son précédent mariage.

Après avoir réduit cette pension l'année dernière, mon ex compagnon me demande aujourd'hui d'entamer une procédure devant le juge des affaires familiales pour statuer sur le droit de visite et fixer "légalement" un montant de pension pour l'entretien de mon fils.

Comme il verse actuellement 2 pensions alimentaires (une pour ses deux fils et une pour notre fils), je voudrais savoir si lors de la prise en compte des revenus de chacun, cela peut avoir également une incidence sur la pension alimentaire qu'il verse pour ses 2 premiers enfants.

Pourriez-vous me donner des informations à ce sujet ?

Merci d'avance.

Par **Laure3**, le **25/03/2014 à 12:53**

Bonjour,

Toutes les charges et tous es revenus du père seront pris en compte par le JAF pour fixer le montant de la pension alimentaire de tous le enfants (y compris l'âge des enfants).

Vos propres revenus et charges seront également pris en compte pour le calcul.

Seuls les enfants reconnus par leur père pourront bénéficier d'une pension alimentaire.

Cdt